

## **CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE**

L'an deux mille seize, le 2 Mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Sénateur-Maire de la commune.

**Etaient présents :** Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Mme DUFEIL Jeanine, Mme TARDIF Typhaine, Mr CHOUIN Pierre, Mr HULAUD Jean-François, Mr GABILLARD Sébastien, Mme MALABEUX Isabelle, Mr BOIXIERE David, Mme BAUDRY Ghislaine, Mr CHOANIER Bernard, Mr TERRIERE Jacques, Mme MAUTAIENT Brigitte, Mme BELLANGER Gilberte, Mme GUILLERME Françoise.

**Etaient absents ou excusés :** Mr PRIE Jean-Yves - Mr ROBIN Patrice (pouvoir à Mme BONNETE Geneviève) – Mme VAN DIEN Françoise - Mme VEAUDELET Christelle.

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

---

### **CONSEIL EXTRAORDINAIRE**

#### **COMPTE-RENDU**

##### **AMENAGEMENTS AU TERRAIN des SPORTS**

###### **1) TRIBUNE AU NIVEAU DU VESTIAIRE**

Monsieur David BOIXIERE, Conseiller Délégué aux Finances présente à l'Assemblée le projet de terrasse au-dessus de la buvette actuelle au terrain des sports :

**Il rappelle que le Stade Pleudihennais** présente un budget de 72 000 € (pour 335 licenciés) Les sources de revenus sont de l'ordre de 25 000 € (EuroPoussins), 22.500 € sur (recettes diverses : buvette, soirées repas, animations, partenaires...), 20 000 € (licences des joueurs) et 4 500 € (subvention communale soit 6.25% du budget).

Au-delà d'une animation importante pour le territoire (source de revenus, d'attrait touristique...) et vecteur d'image au niveau international, l'EuroPoussins permet de financer un nombre important d'éducateurs de l'école de football du Stade (200 jeunes).

###### **- Intérêt et nécessité du projet**

Face au succès populaire, nous devons disposer de plus d'espace pour accueillir les visiteurs. Jusqu'à maintenant, la moitié de la tribune principale (en dur) est occupée par le podium. L'objectif est donc de libérer cet espace.

Pour cela, nous créerions un espace podium (en accès limité) au-dessus de la buvette.

### **- Conception et intervenants**

Le projet est donc de réaliser une terrasse en caillebotis sur structure métallique au-dessus de la buvette actuelle avec accès par la cage d'escalier intérieure (surface 8m x 6m).

Cela nécessite l'intervention des corps de métiers suivants :

- menuiserie fenêtre (remplacement d'une baie fenêtre par une porte d'accès à la terrasse)
- maçonnerie (ouverture au niveau de la baie + reprises)
- structure métallique (réalisation d'un plancher avec caillebotis avec poteaux de soutien + garde-corps)

La société COBI (ingénierie) a réalisé une vue en perspective qui a été transmise à des entreprises déjà partenaires de l'EuroPoussins.

Toutes ces entreprises sont des spécialistes dans leur domaine, d'autre part mis à part la transformation de baie en porte - nous ne touchons pas à l'intégrité de la structure existante.

### **- Budget**

Nous avons un engagement de ces entreprises pour la prise en charge de tout ou partie de ces travaux dans le cadre de notre partenariat.

- COBI : 850 € pris en charge dans le cadre du partenariat
- menuiserie fenêtre : SOMEVAL, 2 500 € pris en charge dans le cadre du partenariat
- maçonnerie : BUDET : 2 000 € pris en charge dans le cadre du partenariat
- structure métallique : HEMERY : 20 000 € dont 13 500 € pris en charge dans le cadre du partenariat
- contrôle technique : QUALICONSULT

Tout ce qui rentre dans le cadre du partenariat ne fera l'objet d'aucune facturation.

Le reste à charge à payer par la commune est donc de 6 500 € pour HEMERY + le coût du contrôle.

Monsieur le Sénateur-Maire, ajoute que ce n'est pas le premier projet, un avait été présenté au mois de Novembre mais était beaucoup plus cher et surtout était placé sur un endroit qui ne convenait à personne.

La Ville de St Malo ne veut plus mettre à disposition une tribune comme d'habitude, c'est pourquoi ce projet est présenté dans l'urgence.

L'Euro-poussins est un tournoi qui a une réputation qui va au-delà de nos frontières, il est reconnu et beaucoup de grands clubs qui sont venus, reviennent, c'est un évènement international hors du commun.

Mr le Sénateur-Maire précise également qu'il y a plus de 300 licenciés, la subvention que verse la commune est très en-dessous de la somme qu'attribuent les autres communes à leurs clubs. C'est 25 000 € qu'apporte le tournoi Euro-poussins, si ce n'était pas le cas, la commune devrait verser 4 à 5 000 €, en plus, au club chaque année.

Monsieur TERRIERE demande si ce podium sera abrité,  
Monsieur BOIXIERE répond que sur chaque angle, il sera tendu 2 toiles démontables.  
Monsieur CHOANIER, demande si sur le plan technique, une mise à la terre est prévue ?

Madame BELLANGER dit que c'est un projet intéressant, qu'on avait cru comprendre qu'avec le projet cantine, la commune ne pouvait plus financer autre chose ! Elle demande, à part le tournoi, par qui sera-t-elle occupée et si elle peut être réalisée pour le 6 juin ?

Monsieur le Sénateur-Maire précise que le budget cantine est de près de 1 500 000 € alors que cette réalisation est de l'ordre de 7 000 €, qu'il faut réfléchir aux activités qui peuvent se faire sur cette terrasse. Le délai sera respecté.

Monsieur TERRIERE demande s'il faut un permis de construire ?

Monsieur VASPART confirme que c'est une déclaration de travaux qui doit être remplie.

Monsieur le Sénateur-Maire met au vote la proposition de prise en charge des 7 000 € (mission SPS comprise).

Monsieur David BOIXIERE ne prend pas part au VOTE

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents,**

**Donne son accord pour la réalisation de cette terrasse dans l'urgence et pour la prise en charge des 7000 €.**

**Autorise Monsieur le Sénateur-Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux.**

## **2) ABRI COUVERT DU STADE**

Monsieur Didier JUIN prend la parole pour rappeler qu'il y a maintenant un an que l'Association PETANQUE demande que le local soit fermé en réalisant le soubassement en dur et barder en bois les côtés.

Le club de pétanque qui est composé de 60 licenciés est allé en 8<sup>ème</sup> de finale et si ces travaux étaient réalisés, des compétitions pourraient avoir lieu dans ce local.

Cet abri est aussi occupé par l'Association Palet.

LE SIVOM pourrait effectuer ces travaux.

Bernard CHOANIER explique que si tout le local est fermé, il pourrait y avoir l'effet « parachute », en cas de vent fort, les tôles pourraient se désolidariser de la charpente...

Madame MEHEUST préconise l'idée de prévoir un bardage qui ne va pas jusqu'au toit ou installer des tôles micro-perforées.

Monsieur le Sénateur-Maire demande qu'un professionnel donne son avis et qu'un bureau d'études valide ces travaux.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents**

**DONNE UN AVIS FAVORABLE SUR LE PRINCIPE DES TRAVAUX PROPOSES POUR LE BARDAGE DE L'ABRI COUVERT du STADE.**

Fin de la séance : 20 h 50